

# VOS BESOINS À DOMICILE

**VOUS ÊTES EN ISOLEMENT,  
VOUS NE DEVEZ PAS QUITTER VOTRE LOGEMENT**

Les contacts physiques avec des personnes de l'extérieur **ne seront pas autorisés.**

**Vous pourrez contacter vos proches par téléphone (appel local) ou internet.**

Si vous souhaitez qu'ils vous fassent parvenir des produits ou matériels,  
**ils devront les déposer à l'extérieur de votre logement.**

**VOUS NE DEVEZ PAS RENTRER EN CONTACT PHYSIQUE AVEC EUX.**

Les objets ou matériels peuvent entrer mais rien ne peut sortir sauf une fois la  
quarantaine terminée.

Vous ne pourrez pas leur donner vos vêtements à laver par exemple.



**Demandez à vos proches (famille, amis, voisins...) de vous livrer :**

- Vos médicaments
- Vos courses
- Vos repas



**Si vous pouvez, faites-vous livrer par un coursier :**

- Évitez les commandes trop fréquentes pour éviter le risque d'infection

\*certains magasins et pharmacies proposent un service direct de livraison, nous vous invitons à vous renseigner via les réseaux sociaux ou par vos proches



**Si une personne vous aide à votre domicile :**

- Assurez-vous qu'elle se lave les mains très souvent
- Assurez-vous qu'elle porte un masque quand elle se trouve près de vous
- Portez un masque également pour éviter la transmission du virus



**LES PERSONNES QUI DOIVENT VOUS AIDER DOIVENT ÊTRE  
LIMITÉES AU NOMBRE DE 2 ET ÊTRE TOUJOURS LES MÊMES**



*Ces recommandations, élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de publication de cet avis, peuvent évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.*



**CELLULE DE CRISE — COVID-19**  
**POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Ministère de la santé et de la prévention  
Direction de la santé

FT 78 - communication 21/05/2020 V1